

COMMUNE DE JAILLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 JUIN 2014

Présents : M. BARAT Raynald, M. BRESSAN Grégory, Mme DAUCHELLE Aurore, M. DENIAU Laurent, M. DEMOUGIN Laurent, Mme EMOND Catherine M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. SAUVAGE Patrick (procuration à R. BARAT)

A été nommée secrétaire: Pascale TONNETTE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 00

Résolution 1 : INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES DU TRESOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur WIDLOECHER André Receveur jusqu'au 30 juin 2014 et à sa remplaçante Madame MAYER Agnès Receveur à partir du 1^{er} juillet 2014, 100 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982

Résolution 2 : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET COMMUNE DM1

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réduire le titre n°50 de l'année 2010 pour corriger une erreur faite en juillet 2010 et d'effectuer un transfert de crédit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Transfère la somme 101 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 673 annulation de titre sur exercice antérieur

Résolution 3 : TRANSFERT DE CREDIT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DM 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Transfère la somme de 1 000 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 6152 entretien et réparation sur biens immobiliers

Résolution 4 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de rénover les toilettes de l'école afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte de rénover les toilettes de l'école afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite pour un montant total de travaux de 52 801 € HT
- sollicite l'aide du département au titre de la dotation communale d'investissement
- sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- sollicite l'aide au titre de la réserve parlementaire

Résolution 5 : RAPPORTS ANNUELS DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après lecture des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces documents qui seront tenus à la disposition du public en mairie

DIVERS :

- ✓ la commune met en vente 38 stères de bois. Prix de vente minimum 35 € (+2 € le stère pour la livraison) **Faire offre pour le 10 juillet 2014.**
- ✓ La commission « Attribution de subventions » a décidé de ne plus verser de subventions pour les centres aérés. Une fête de Saint-Nicolas devrait être organisée à l'intention de tous les enfants.
- ✓ M. EDOUARD Géomètre du cadastre passera dans les propriétés ayant fait l'objet de changements récents du 11 août au 5 septembre 2014 pour la mise à jour du plan cadastral. Réservez-lui un bon accueil